



N°5986
Reçue le 28.03.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, 28.03.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 25 mars 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet de comportements agressifs relevés notamment dans les écoles fondamentales.

Il me revient que notamment dans les écoles fondamentales, de plus en plus d'actes de violence et de mépris, des injures et des refus de se conformer aux instructions du corps enseignant seraient commis par des élèves à l'égard du personnel enseignant. Des actes de vandalisme contre l'équipement scolaire seraient également régulièrement constatés.

C'est ainsi que je souhaiterais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer ces informations ?

Même s'il est vrai que le 26 novembre 2021, une journée d'étude a été consacrée à la prévention des violences et à la promotion de la santé mentale chez les jeunes, cette sensibilisation s'est prioritairement adressée aux directions d'écoles.

- Comment ces agressions et actes de vandalisme sont actuellement thématiques dans le cadre du cursus scolaire ?

- Messieurs les Ministres ne considèrent-ils pas qu'il faille enrichir le programme scolaire via de (nouveaux) formats de sensibilisation, à titre d'exemple des rôles de jeux, à l'attention des élèves ? L'intervention d'agents de police et autres pour sensibiliser les jeunes aux conséquences des actes ainsi commis pour les victimes, eux-mêmes, la communauté scolaire et leurs parents est-elle envisagée dans ce contexte ?

- Est-ce que des conclusions tirées de la journée d'étude sont appliquées sur le terrain ? Dans l'affirmative, de quelles conclusions s'agissent-elles ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Léon Gloden
Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure, Henri Kox, à la question parlementaire n° 5986 de Monsieur le Député Léon Gloden

Le nombre d'élèves fréquentant les écoles fondamentales publiques est en constante croissance et a dépassé les 50 000 lors des dernières années. Suite à l'engagement du personnel des écoles soutenu par les directions de région et l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), le nombre d'actes de violence et de mépris, de même que des actes de vandalisme contre l'équipement scolaire, reste marginal. Si de tels actes se limitent à des cas isolés, ils sont pris au sérieux ce qui se traduit par les mesures préventives prévues dans les écoles fondamentales et l'intervention rapide de la communauté scolaire et des membres de l'ESEB en cas d'apparition d'un acte de violence respectivement de vandalisme.

Dans le souci de prévenir des actes de violence et de vandalisme dans les écoles fondamentales luxembourgeoises, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) a proposé à deux membres du personnel de l'ESEB de chaque direction de région la formation intitulée « *Ausbildung zum/zur Deeskalationstrainer/-in nach ProDeMa® für den Kind- und Jugendbereich* » et ces derniers, désignés en tant que multiplicateurs, ont développé à leur tour les compétences qui faisaient l'objet de la formation continue auprès de leurs collègues. Les participants y ont su découvrir une panoplie de stratégies susceptibles de remédier à des situations conflictuelles dans le contexte scolaire, ils se sont outillés pour assister le personnel enseignant à encadrer des élèves qui présentent des troubles comportementaux et pour prévenir le recours à la violence des élèves en dégagant des pistes de résolution de conflits. D'autres formations continues, comme par exemple « *Herausfordernde Situationen in der Klasse. Was tun? Ausbildung im konfrontativem Stil* », visent à doter le personnel enseignant de stratégies leur permettant de désenvenimer des situations conflictuelles en classe en vue de contribuer ainsi à un perfectionnement de la gestion du groupe.

Le plan d'études prévoit dans le domaine des compétences transversales que les élèves développent dans le cadre scolaire des capacités d'écoute, de dialogue et de négociation ; éléments essentiels pour éviter le recours à la violence. D'un côté, les activités réalisées dans le cadre du domaine de développement et d'apprentissage *Vie et société* mènent les élèves à réfléchir sur les conséquences de leurs actions et aux responsabilités qui en découlent ainsi qu'à s'interroger sur l'origine de conflits et à distinguer les stratégies équitables et non équitables en matière de règlement de conflits en les appliquant à des exemples concrets. De l'autre côté, ces compétences sont développées par le biais d'une approche transversale dans le contexte des autres domaines de développement et d'apprentissage dont notamment ceux visant le développement des compétences langagières des élèves.

En complément aux activités s'inscrivant dans les domaines de développement et d'apprentissage, des projets, réalisés souvent dans le contexte du plan de développement de l'établissement scolaire, sont mis en œuvre dans les écoles fondamentales luxembourgeoises. S'y ajoutent les nombreuses activités de prévention de la violence qui sont mises en œuvre par les membres de l'ESEB, le cas échéant en collaboration les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et spécifiques (I-EBS) dans les écoles fondamentales. En fonction des besoins de la population scolaire, des coordinateurs du bien-être socio-émotionnel sont identifiés parmi le personnel de l'ESEB et interviennent dans les écoles fondamentales pour favoriser un développement ciblé des compétences socio-émotionnelles des élèves.

En cas de survenance d'un acte de violence respectivement d'un acte de vandalisme, ce dernier est thématiqué, en fonction de l'envergure et des élèves concernés, dans le cadre de la classe, du cycle ou de l'école et, le cas échéant, l'équipe pédagogique sollicite le soutien de l'I-EBS ou des membres de l'ESEB pour éviter que de telles situations ne se reproduisent dans le futur. Au cas où les élèves continuent à présenter un comportement inadéquat, les mesures préventives sont revues et la réalisation de projets complémentaires est lancée en vue de contribuer à la désescalade de la situation.

Lorsque l'I-EBS constate, en accord avec l'équipe pédagogique et les parents concernés, que la prise en charge d'un élève qui souffre de troubles du comportement est insuffisante, l'ESEB a pour mission d'assurer le diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers en collaboration avec les écoles, les I-EBS concernés, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée et les centres de compétences. La commission d'inclusion définit, dans ce cas, la prise en charge dont doit bénéficier l'élève en question.

En novembre 2021, le centre de compétences pour le développement socio-émotionnel a invité au colloque « *Schüler/-innen, die Systeme sprengen - Fokus pädagogische Beziehungen* ». Les participants y ont assisté à des conférences d'experts et ils ont échangé sur des exemples de bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers de travail applicables dans le contexte scolaire quotidien.

Luxembourg, le 3 mai 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH